



www.pmr-europe.com

2026-27

Formation spécialisée Médiation et pouvoirs publics

Volet 1	Novembre	17	2026
	Décembre	1, 15	2026
Volet 2	Janvier	12, 26	2027
	Février	9	2027
	Mars	16, 31	2027
	Avril	13, 27	2027
	Mai	11	2027

La médiation avec les pouvoirs publics

Concept

Lors de l'introduction de la médiation dans le Code judiciaire en 2005, la loi permettait aux personnes morales de droit public de participer à des médiations régies par ce code dans les cas prévus par la loi ou par arrêté royal délibéré en conseil des ministres. Aucun arrêté ou loi de ce type n'a été pris en ce sens jusqu'à ce que la réforme de 2018 (loi du 18 juin 2018) vienne changer la donne en modifiant l'article 1724 du Code judiciaire, qui dispose dorénavant que : « Tout différend de nature patrimoniale, transfrontalier ou non, y compris les différends impliquant une personne morale de droit public, peut faire l'objet d'une médiation. (...) ». Dans la foulée, la Commission fédérale de médiation a créé un nouveau champ de spécialisation, à côté des traditionnels champs civil, commercial, familial et social, intitulé « médiation et pouvoirs publics ».

Champ particulier

Ce type de médiation s'appliquera dès qu'une des parties au processus est une personne morale de droit public. Cela peut concerner le contentieux de la fonction publique mais aussi celui des marchés publics ou tout litige avec une commune, un CPAS etc. L'attention dans ce cas doit être portée tant sur le cadre légal particulier applicable que sur la méthodologie spécifique de médiation. C'est sur ces questions que notre formation mettra le focus.

PMR Europe

PMR Europe est un centre de formation en médiation, agréé depuis 2008. Ses fondatrices pratiquent la médiation depuis les années 2000. PMR organise +/- 4 fois par an des formations en médiation (base + spécialisation en matière civile et commerciale + spécialisation en matière sociale + spécialisation en matière familiale) ainsi que des formations permanentes à destination des médiateurs de toutes les familles.

PMR est également un centre de médiation très actif dans toutes les matières en ce compris les médiations à caractère civil, d'entreprise, social ou avec des pouvoirs publics.

Seule ou en collaboration avec d'autres formateurs, PMR a déjà donné plusieurs conférences sur le thème de la médiation avec les pouvoirs publics.

Forte de son expérience de médiation avec des personnes morales de droit public, PMR Europe a sollicité et obtenu l'agrément pour dispenser ce type de formation et propose une formation adaptée à ce type particulier de processus.

Public cible

Cette formation est destinée à des personnes ayant déjà suivi une formation agréée dite « de base » en médiation. Les personnes ayant suivi en outre une spécialisation en médiation civile et commerciale peuvent s'inscrire directement au Volet 2.

Pour les autres, il est nécessaire de suivre les trois jours du Volet 1, qui couvrent les matières évoquées infra (voir ci-dessous « Volet 1 »), qui sont obligatoires ou nécessaires mais non revues de manière approfondie dans la spécialisation « Médiation et pouvoirs publics ». Un exercice de médiation sur les trois jours permettra de mettre en œuvre ces outils.

Notre approche

Taille du groupe

PMR Europe privilégie un apprentissage interactif, adapté aux besoins du groupe et à l'évolution personnelle de chaque participant. Pour permettre ce suivi et ce coaching personnalisé, nos groupes de formation sont constitué d'un maximum de 15 personnes.

La forme

Petits groupes donc coaching personnel approfondi

- Interactivité
- Mise en pratique des outils via des jeux de rôles où chacun pratiquera à plusieurs reprises
- Public varié, donc capacité d'adaptation en fonction de la niche de chacun et enrichissement de tous via cette diversité
- Constance dans les formateurs donc cohérence et continuité de la formation
- Médiation et enseignement = notre core business et celui de nos formateurs, médiateurs et enseignants à temps plein ayant surtout une solide expérience de terrain
- Grande écoute des besoins et adaptation du contenu en fonction de l'évolution des participants en cours de formation
- Renouvellement constant de nos formations et de leur contenu par intégration de notre pratique quotidienne, de nos propres lectures et formations

Les matières

Volet 1

- Techniques approfondies de négociation intégrative, notamment préparation, outils complémentaires quant aux intérêts et aux options, options chiffrées, paquets d'offres, gestion de la séance d'échange des offres
- Rôle des avocats
- Outils rationnels et émotionnels pour créer la confiance
- Techniques distributives
- Personnes difficiles

Volet 2

- Formation générale en droit public
- Introduction au droit constitutionnel
- Introduction au droit administratif
- Introduction au droit de la fonction publique
- Introduction au droit de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et des travaux publics
- Introduction au droit de la responsabilité (extra-contractuelle et contractuelle) des pouvoirs publics, en ce compris le droit de l'exécution des marchés publics
- Particularités du processus de médiation avec les pouvoirs publics, aspects théoriques
- Journées de mise en pratique

Les formateurs

Parties Théoriques

Professeurs de médiation :

Martine Becker et Coralie Smets-Gary

Professeurs de droit public :

Emmanuel Jacubowitz, Thomas Hazard,
Clémentine Caillet, Dieu Hanh Nguyen

Parties pratiques

Médiateurs agréés en matières civiles, commerciales et/ou sociales et/ou en médiation avec les pouvoirs publics :

Martine Becker, Coralie Smets-Gary,
Clémentine Caillet

Modalités

Dates

Volet 1 (2026)

Novembre 17
Décembre 1, 15

Volet 2 (2027)

Janvier 12, 26
Février 9
Mars 16, 31
Avril 13, 27
Mai 11

Horaire

9:30 - 17:30

Lieu

Les cours se donnent en nos bureaux,
situés à 1180 Bruxelles (Uccle), rue Dodonée 113.

Limite d'inscription

Volet 1: 31 octobre 2026

Volet 2: 15 décembre 2026

au moyen du formulaire ci-annexé, à renvoyer à:
martine.becker@pmr-europe.com

Prix

Volet 1 (3 jours):

700 euros HTVA soit 847 euros TVAC

Volet 2 (8 jours):

1800 euros HTVA soit 2178 euros TVAC

Ces montants comprennent: formation, matériel
didactique, pauses café, frais administratifs et frais
d'examen. Les lunches ne sont pas compris.

Primes

Certains indépendants/sociétés, situées en région
bruxelloise (19 communes) peuvent, à certaines
conditions, solliciter l'octroi d'un subside à la
formation auprès de l'Expansion économique de
la Région bruxelloise, qui évalue chaque demande
de manière individuelle et spécifique. Des
informations sont disponibles sur le site
<https://be.brussels/travailler-et-entreprendre/>
la-formation professionnelle ainsi que par
téléphone. Nous vous invitons à vous renseigner
auprès de cet organisme, PMR Europe tenant
à votre disposition en version électronique
les documents éventuellement nécessaires la
concernant.

Contact

Martine BECKER
0495 59 49 02
martine.becker@pmr-europe.com



Formulaire d'inscription

Date limite d'inscription

Volet 1: 31 octobre 2026

Volet 2: 15 décembre 2026

Paielement

Je verse directement la somme de 600 euros à titre d'acompte en faveur du compte de PMR Europe:

IBAN BE42 0014 8113 7254 / BIC GEBABEBB avec la mention:

Nom + MPP 2026-27

Une facture sera adressée pour le solde en cours de formation.

À REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Par e-mail: martine.becker@pmr-europe.com

NOM : PRÉNOM :

PROFESSION :

FIRME :

ADRESSE : N° :

CODE POSTAL : LOCALITÉ :

TÉL : FAX :

EMAIL :

GSM :

COORDONNÉES DE FACTURATION :

.....

.....

TVA N° :

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription
et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature

Conditions générales

PMR Europe S.R.L.
Rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles
T +32 2 344 53 70
F + 32 2 344 46 58
www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866 413 205



L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription:

- Si un minimum de 12 participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription ci-joint
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement de l'acompte, l'inscription à la formation est définitive: aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe IBAN BE42 0014 8113 7254 / BIC GEBABEBB, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA.

Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.

